

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE RAPHAEL LUCE

RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

GOSIER, LE 8 NOVEMBRE 2018 — Jean-Pierre DUPONT, Maire du Gosier informe la population que la circulation et le stationnement des véhicules sont réglementés à la rue Raphaël Luce, du carrefour de l'église à l'angle de la rue du père COUDRAY, **depuis ce mercredi 7 novembre jusqu'au vendredi 16 novembre 2018 de 08h30 à 14h**, dans le cadre de travaux de réalisation d'une tranchée longitudinale en bordure de route pour un raccordement électrique.

Ainsi, la circulation sera interrompue ponctuellement en fonction de l'intervention sur la chaussée. Le stationnement des véhicules légers et des poids lourds sera interdit de part et d'autre de la chaussée pendant toute la durée de l'intervention.

Seuls les véhicules affectés au chantier seront autorisés à stationner sur toute la zone de travaux.

Tout manquement aux dispositions du présent arrêté donnera lieu à des peines prévues par l'article R.610-5 du Code Pénal.